

**DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 décembre 2010**



**FONDETTES**

**ANNÉE 2010 PROCÈS-VERBAL N° 7**

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20 décembre 2010

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2010  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents jusqu'à la question 3 incluse : 23  
Nombre de conseillers présents à partir de la question 4 incluse : 24  
Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille dix, le lundi vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

**Étaient présents** : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Serge MESKO, Joseph MASBERNAT, Christine RENIER, Bernard MORAT, Nathalie BOUIJOUX à partir de la question n° 4, Ward HOOVER, Françoise LEGUILLOU, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe FROT, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Nicole BELLANGER, Jean-Maurice GUEIT.

**Représentés par pouvoir** : Véronique LEDUC-TALIGAUULT a donné pouvoir à Catherine TOMAS, Isabelle VARQUEZ a donné pouvoir à Christiane AUBRY, Luc BOURRY a donné pouvoir à Luce TROUBAT, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Michel PASQUIER, Valérie MALGONNE a donné pouvoir à Dominique SARDOU.

**Absents excusés** : Nelly BIDOT, Nathalie BOUIJOUX jusqu'à la question 3 incluse, Jacques SAURET, Yanne BENOIST, Philippe LACROIX.

**Secrétaires de séance** : Yves GIRARD, Nicole BELLANGER

**Session ordinaire**

-oOo-

## Table des matières

Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal .....	5
1 Décision modificative n° 5 sur le budget général 2010.....	6
2 Convention avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire pour le financement du Relais d'Assistants Maternels.....	9
3 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour le marché de Noël.....	10
4 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour l'organisation du festival « Au Fil du Jazz 2011 ».....	11
5 Contrat Enfance – Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire.....	12
6 Convention de partenariat avec la Mission Locale de Touraine pour l'aide à l'insertion des jeunes .....	14
7 Marché à procédure adaptée pour la réalisation des prestations de maintenance à garantie de résultats et de réaménagement, de création et d'extension des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville.....	17
8 Convention de partenariat avec Electricité Réseaux Distribution de France et l'Association Régie Plus pour la rénovation et l'embellissement de postes de distribution publique d'électricité pour l'entretien extérieur des transformateurs d'électricité sur le territoire communal.....	18
9 Convention de mise en servitude du chemin rural n° 145 pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'extension du réseau basse tension avenue du Général de Gaulle.....	20
10 Acquisition des parcelles BT n° 556, 568, 569 et 571 situées au lieudit « Vallières » pour l'élargissement de la rue de Bel Air.....	21
11 Acquisition de la parcelle YE n° 23 située au lieudit « Les Perruches » pour l'élargissement de la rue des Roulets.....	21
12 Contrat avec la Mutuelle « Intériale » concernant la garantie collective prévoyance des agents du personnel communal.....	22
13 Règlement de formation du personnel communal.....	23
14 Rapport d'activité 2009 du concessionnaire du service public de distribution de gaz naturel.....	24
15 Rapport d'activité 2009 du syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.....	25
16 Adhésion des communes de Beaumont-La-Ronce, Cigogne, Rivarennnes et Villebourg au Syndicat Intercommunal Cavités 37.....	27

17 Informations sur les activités de la communauté d'agglomération Tour(s)plus.....27

Monsieur GARRIDO ouvre la séance à 19 heures 05.

L'Assemblée, à l'unanimité, désigne Monsieur Yves GIRARD et Madame Nicole BELLANGER en qualité de secrétaires de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil municipal du 22 novembre 2010 à l'approbation de l'Assemblée.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-----

## ORDRE DU JOUR

### **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Présentation du rapport : Monsieur Gérard GARRIDO, Maire

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2008 et du 30 mars 2009, le maire donne acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

<b>DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE</b>			
<b>DATE</b>	<b>SERVICE ET OBJET DE LA DECISION</b>	<b>COUT TTC</b>	
242	15/11/10	<b>Urbanisme</b> – Avenant n°12 au contrat administratif d'occupation du logement communal de l'école Camille Claudel, sis 3 avenue du Général de Gaulle, soit 198,18 €/mois	-----
243	16/11/10	<b>Technique</b> – Contrat d'entretien et de maintenance de l'ascenseur de la mairie avec la société OTIS à Tours	1 088,36 €
244	19/11/10	<b>Communication</b> – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "la boîte à musique" dans le cadre du marché de Noël avec la compagnie "Fouxfeuxrieux" à Chinon	1 546,00 €
245	19/11/10	<b>Communication</b> – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Circafoux" dans le cadre du marché de Noël avec la compagnie "Fouxfeuxrieux" à Chinon	900,00 €

246	23/11/10	<b>Finances</b> – Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'oeuvre concernant la conception de la cuisine et de la salle de restauration, et l'aménagement de deux salles de classe à l'école F. Dolto avec la Sarl d'architecture Atelier RVL à Tours (associé à trois bureaux d'études et un économiste) selon l'avant-projet validé par délibération du 22/11/10 * fixation du forfait définitif de rémunération ** mission complémentaire pour appel à projet	127 311,17 €* 12 600,00 €**
247	23/11/10	<b>Technique</b> – Contrat de maintenance des horloges et du paratonnerre et assistance technique du système de gestion des accès des courts extérieurs de tennis de l'espace Choisille avec la Société Bodet de Parçay-Meslay	850,36 €
248	25/11/10	<b>Urbanisme</b> – Contrat d'assistance juridique avec la SCP Cebron de Lisle & Benzekri de Tours (1 an)	4 544,80 €

Ces décisions sont inscrites au registre des délibérations.

## 1 Décision modificative n° 5 sur le budget général 2010

Présentation du rapport : Monsieur Yves GIRARD, adjoint chargé des finances, du développement économique et des nouvelles technologies

Depuis l'adoption du budget général, le 29 mars 2010, l'exécution des opérations en cours et la régularisation de fin d'exercice nécessitent l'adoption de la décision modificative n° 5 sur le budget général.

### 1) Crédits supplémentaires

Prélèvement sur les travaux de la Perrée (non engagés cette année)

- 4 450 € pour les travaux sur le système de chauffage de la mairie (remplacement de 2 packs pour mise aux normes du fluide frigorigène)
- 1 970 € pour le renouvellement d'extincteurs
- 46 265 € de participation aux dépenses d'investissement du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes (au prorata du nombre de repas)

### 2) Budget d'investissement

Décalage des prévisions budgétaires des programmes non engagés

- 147 115 € travaux de la Perrée
- 70 000 € vestiaires de la Choisille (contrat Agglo-Région)
- 50 255 € jardin des Tonnelles (contrat Agglo-Région)

L'emprunt qui devait financer ces projets sera donc diminué de 267 770 €.

L'emprunt 2010 sera ramené à 671 809 €.

### 3) Travaux en régie

- 48 000 € travaux Jardin des Tonnelles reportés sur le gestionnaire bâtiment pour 40 000 €
- 2 000 € dallage du centre ville reportés sur le gestionnaire voirie pour 10 000 €

#### **4) Apurement du compte Frais d'études (compte 2031)**

Les dépenses non réalisées ou amorties de ce compte doivent être basculées en travaux.

➤ 13 675,08 € amortissement des études pour l'informatique, CTM et aménagement des bords de Loire. 21 240,04 € d'amortissement réalisés sont à reprendre.

La reprise sur amortissement est plus importante que les amortissements à réaliser

➤ 7 564,96 € (différence) sont à inscrire en dépenses imprévues.

Opérations d'ordre (études à réintégrer sur le chapitre 21 – régularisations)

➤ 21 642,80 € pour les bassins

➤ 97 498,37 € travaux du centre-ville

➤ 5 633,97 € pôle petite enfance

➤ 3 217,44 € grands champs

Considérant les nouvelles inscriptions, le budget général 2010 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 11 311 620,04 € et de 5 885 966,08 € en section d'investissement.

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 à 2, L 2312-1 à 3, L 2313-1,**

**Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 février 2010 adoptant le budget général 2010,**

**Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 17 mai 2010, du 28 juin 2010, du 27 septembre 2010 et du 22 novembre 2010 relatives aux décisions budgétaires modificatives n° 1, 2, 3 et 4 sur le budget général 2010,**

**Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 décembre 2010**

**Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD,**

**Considérant la nécessité de procéder à des modifications budgétaires pour faire face aux opérations financières et comptables de la commune,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'adopter la décision modificative n° 5 sur le budget général 2010 comme suit :**

#### **1) Crédits supplémentaires**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
2188 020 VS1	Matériel bâtiments	6 420,00 €
102 -2313 810 CTM	Travaux du CTM	-6 420,00 €
20415 251 RB2	participation syndicat mixte	46 265,00 €
102 -2313 810 CTM	Travaux du CTM	-46 265,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>

## 2) Budget d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
1641 01 ADM	Emprunt	-267 370,00 €
DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
105-2313-810-CTM	Travaux aménagement Perrée	-147 115,00 €
2313 411 LC	Travaux vestiaires Choisille	-70 000,00 €
034- 2315 520 AL4	Aménagement parc Tonnelles	-50 255,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-267 370,00 €</b>

## 3) Travaux en régie

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
040-2315 822 VR	Travaux en régie environnement	-50 000,00 €
040-2315 822 VR	Travaux en régie Voirie	10 000,00 €
040 2313 020 VS1	Travaux en régie Bâtiment	40 000,00 €

## 4) Apurement du compte Frais d'études (compte 2031)

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
7811 01 ADM	Reprise sur amortissements	21 240,04 €

DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6811 01 ADM	Dotations aux amortissements	13 675,08 €
021 01 ADM	Virement à la section d'investissement	7 564,96 €
<b>TOTAL</b>		<b>21 240,04 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
28031 01 ADM	Amortissements des frais d'études	13 675,08 €
023 01 ADM	Virement de la section de fonctionnement	7 564,96 €
2031 01 ADM	Reprise des études	127 992,58 €
<b>TOTAL</b>		<b>149 232,62 €</b>

DEPENSES		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
28031 01 ADM	Reprise sur amortissements	21 240,04 €
2151822 VR	Réseaux de voirie	119 141,17 €
21318 60 EF	Pôle petite enfance	5 633,97 €
21318 414 DJ	Grands Champs	3 217,44 €
<b>TOTAL</b>		<b>149 232,62 €</b>

## **2 Convention avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire pour le financement du Relais d'Assistants Maternels**

Présentation du rapport : Monsieur Yves GIRARD

Dans le cadre de ses actions en faveur de la petite enfance, le Conseil Général d'Indre-et-Loire participe financièrement au fonctionnement des relais d'assistants maternels (RAM) à hauteur de 20 % du plafond de la prestation annuelle versée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour le fonctionnement d'un RAM à plein temps.

La convention de financement précédente adoptée par délibération du Conseil municipal en date du 19 novembre 2007, est arrivée à échéance, il est alors proposé de signer une nouvelle convention.

### Rappel des missions :

- Organiser un lieu de ressources au service des parents et des assistants maternels (recenser l'offre et la demande, informer les parents et les assistants maternels de leur fonction d'employeur et de salarié),
- Contribuer à améliorer la qualité et la stabilité de l'accueil de l'enfant (prévenir ou réguler les conflits, contribuer à professionnaliser les assistants maternels, animer un lieu de vie où parents et assistants maternels sont accueillis, écoutés et reconnus dans leur rôle éducatif, favoriser le décroisement des différents modes d'accueil).

Le montant de la subvention annuelle s'élève à 9 931,40 € pour l'année 2010. La convention est conclue pour une année.

**Le Conseil municipal,**

**Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 8 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide de conclure avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire une convention pour le versement de la subvention pour l'année 2010 au titre du fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels géré par la Commune de Fondettes,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants éventuels ainsi que tous documents se rapportant à la présente délibération,**

**Précise que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.**

### **3 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour le marché de Noël**

Présentation du rapport : Monsieur Alexandre BERTREL, adjoint chargé de la culture, des associations et des jumelages

La Ville organise un marché de Noël en partenariat avec l'Union commerciale de Fondettes, le dimanche 19 décembre 2010.

Ce projet a pour objectif de dynamiser le centre ville en hiver, de favoriser le lien social et de fédérer de nombreux partenaires locaux (associatifs, économiques...).

Lors de cette manifestation destinée principalement à un public familial, de nombreuses animations gratuites seront proposées au public.

Au programme : stands dédiés aux produits du terroir et à l'artisanat, ballades à dos d'âne, caricaturiste, déambulations musicales, concert à l'église et spectacle de Noël dans la rue.

Il est proposé de solliciter la communauté d'agglomération pour le versement d'une subvention à la Commune au titre des manifestations et grands événements 2010 dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël.

**Le Conseil municipal,**

**Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 8 décembre 2010,**

**Vu l'avis favorable de la Commission culture, vie associative et sports réunie le 15 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Monsieur BERTREL,**

**Considérant l'intérêt pour la collectivité d'obtenir une subvention de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour l'organisation du marché de Noël,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide de demander à la Communauté d'agglomération Tour(s) plus l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2010,**

**Adopte le plan de financement prévisionnel comme suit :**

<b>MARCHE DE NOEL 2010 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Animations	3 413,88 €	Fonds de concours Tour(s)plus	2 000,00 €
Logistique	292,64 €		
Affichage - publicité	454,01 €		
Sécurité	367,90 €	Location de stands	1 000,00 €
TOTAL HT	4 528,43 €		
T.V.A.	887,57 €	Part communale	2 416,00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>5 416,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 416,00 €</b>

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

## **4 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour l'organisation du festival « Au Fil du Jazz 2011 »**

Présentation du rapport : Monsieur Alexandre BERTREL

La ville de Fondettes participe depuis plusieurs années à la promotion de la musique. Elle est à l'origine avec Langeais du festival Au Fil du Jazz qui propose des concerts et des animations pédagogiques dans les villes de Fondettes, Langeais, Cinq-Mars-la-Pile et Bourgueil.

Cette année, le concert à Fondettes est programmé le samedi 29 janvier 2011. Les élèves du collège et des écoles primaires de Fondettes (600 enfants) bénéficieront d'une sensibilisation à la musique jazz dans la semaine qui précède et des masterclass seront organisés pour les élèves de l'école de musique.

Le projet à rayonnement intercommunal fédère des compétences multiples : les villes partenaires et leurs écoles de musique, l'école "Jazz à Tours" et l'A.S.S.O.. Une convention de partenariat sera établie pour la répartition des missions et la couverture des frais. La ville de Fondettes se charge de la conception de la communication.

Il est proposé de demander une subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre du soutien aux moments événementiels.

**Le Conseil municipal,**

**Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 8 décembre 2010,**

**Vu l'avis favorable de la Commission culture, vie associative et sports réunie le 15 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Monsieur BERTREL,**

**Considérant l'intérêt pour la collectivité d'obtenir une subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour l'organisation du festival « Au Fil du Jazz » 2011,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide de demander une subvention de 1 700 euros à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour l'organisation du festival de musique « Au fil du Jazz » 2011,**

**Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :**

<b>BUDGET PREVISIONNEL - Festival Au Fil du Jazz 2011</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>Montant en €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant en €</b>
Concert	1 500,00	Subvention Tour(s)plus	1 700,00
Communication	700,00		
Logistique (sonorisation caterings, location matériel)	700,00		
SACEM	300,00		
coordination artistique	210,00	Autofinancement	2 378,36
Sous total	<b>3 410,00</b>		
TVA	668,36		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 078,36</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 078,36</b>

**Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation du festival de musique de jazz « Au fil du Jazz » 2011.**

## 5 Contrat Enfance – Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire

Présentation du rapport : Monsieur Joël AGEORGES, adjoint chargé des affaires scolaires, de la jeunesse et de la citoyenneté

Le contrat Enfance signé avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire le 1er janvier 2006, est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

La Commune de Fondettes souhaite poursuivre les activités éducatives en faveur des jeunes enfants et développer une politique plus spécifique en faveur des enfants de 6-10 ans et des pré-adolescents notamment, il est donc proposé de renouveler la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Contrat Enfance-Jeunesse (C.E.J.) est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les C.E.J. ont deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
  - Une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
  - Un encadrement de qualité,
  - Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
  - Une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le C.E.J. prend donc la suite du contrat Enfance déjà en place au sein de la commune de Fondettes et du contrat Temps Libre, qui lui n'avait pas été instauré.

Les structures concernées sur la Commune sont les suivantes :

- Structures multi-accueil de la Poupardière et de la Dorlotine
- Relais Assistantes Maternelles intercommunal
- Les activités 10-17 ans de l'Aubrière
- Les animations futures pour les préadolescents initiées par les services municipaux en lien avec les partenaires associatifs correspondant à du développement de places d'accueil sur le territoire
- Le poste de coordination du C.E.J. et du Projet Educatif Local

Un diagnostic a été établi pour le précédent C.E.J. qui a été complété à partir de données réactualisées, ainsi qu'un bilan financier du dernier contrat. Plusieurs réunions de concertation se sont tenues avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales dans ce cadre.

### Diagnostic de fréquentation des crèches

Les bilans font ressortir une fréquentation satisfaisante des accueils de Petite Enfance même si l'objectif d'augmentation du taux de remplissage peut être maintenu. Des interventions d'une psychologue ont été mises en place. L'activité des structures a été majorée, d'une part par l'augmentation significative des demandes de place et du nombre d'enfants accueillis, et d'autre part, en conséquence, par un taux d'occupation plus élevé. Il a aussi été constaté une augmentation nette du nombre de journées demandées sur la Dorlotine, un élargissement de l'offre et une souplesse accrue quant à la gestion des places de la Poupardière (temps d'accueil de 1 à 5 journées et demi-journées).

Le futur Contrat Enfance Jeunesse de Fondettes est en cours de préparation par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Les montants de la prestation CAF ne sont pas encore arrêtés et il s'agit donc de prendre une délibération de principe autorisant le Maire à signer le prochain C.E.J. pour la période 2010-2012.

Ce contrat reprendra les actions antérieures et présentera le développement de certaines actions comme celle liée à la mise en place d'activités destinées aux préadolescents. Pour ce qui concerne la dégressivité des financements, elle était prévue pour une durée de 7 ans, et cette dégressivité va donc encore s'appliquer pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

Dans le cadre du C.E.J., les actions existantes sont en effet financées de manière dégressive, sous réserve qu'elles soient effectivement maintenues. Pour ce faire, un montant forfaitaire de dégressivité est calculé. Il correspond au montant de prestation de service versée l'année d'échéance du précédent contrat, lequel est multiplié par 3 et divisé par le taux net de financement du précédent contrat.

Ledit montant forfaitaire de dégressivité est appliqué tous les ans en déduction du montant de prestation de service « enfance et jeunesse ».

Les termes définitifs du Contrat Enfance Jeunesse seront connus dans le courant du premier trimestre 2011 et feront l'objet d'une information ultérieure. Il est à noter que la signature de ce contrat n'engage pas de dépenses supérieures à celles que la Municipalité aura décidé d'inscrire au budget primitif 2011 et suivants.

Ce contrat a pour but essentiel d'apporter un financement des actions enfance-jeunesse conduites par la Commune de Fondettes, complémentaire à celui perçu notamment au travers de la Prestation de Service Unique attribuée également par la CAF d'Indre-et-Loire.

Monsieur AGEORGES note que le montant de prestation service versé au titre du contrat enfance-jeunesse est en décroissance constante. Il présente ainsi le tableau suivant :

ancien contrat				nouveau contrat			
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
184 096,80 €	175 311,22 €	164 663,35 €	145 877,65 €	143 571,41 €	132 830,41 €	122 089,41 €	120 071,34 €

Monsieur MASBERNAT demande quelles sont les causes de cette forte décroissance et dans quelle mesure cette décroissance va se poursuivre dans les années à venir. Il considère que cette diminution témoigne d'un nouveau transfert de charges de l'Etat vers les communes.

Monsieur AGEORGES explique que la Caisse d'allocations familiales souhaite que la Commune, pour compenser la baisse de prestation versée par la CAF, optimise son taux d'occupation des places à la crèche. Or, il estime que cette optimisation ne permettrait pas de combler la diminution de la prestation versée. Il ajoute que la Ville ne peut que constater cette baisse.

**Le Conseil municipal,**

**Vu l'avis favorable de la Commission politique sociale de la ville réunie le 2 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Monsieur AGEORGES,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2010,**

**Décide de s'engager à maintenir l'offre existante sur la Commune au 31 décembre 2009,**

## **6 Convention de partenariat avec la Mission Locale de Touraine pour l'aide à l'insertion des jeunes**

Présentation du rapport : Madame Catherine TOMAS adjointe chargée de l'action sociale

La ville de Fondettes et l'association « Mission locale de Touraine » travaillent en partenariat depuis plusieurs années afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, à ce titre une convention de partenariat a été conclue par délibération en date du 15 décembre 2008.

Les jeunes concernés peuvent signer un Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) afin d'être accompagnés sur un moyen terme de façon plus soutenue. Il existe le CIVIS (accompagnement mensuel personnalisé pour les jeunes ayant un niveau de qualification inférieur au bac) et le CIVIS renforcé (accompagnement hebdomadaire personnalisé au cours des trois premiers mois pour les jeunes n'ayant aucune qualification).

A ce jour, un agent de la mission locale tient des permanences aux Tonnelles les 2ème et 4ème jeudis du mois de 14 h à 17 h. La Municipalité et la Mission Locale de Touraine souhaitent augmenter le nombre de permanences dans le cadre du CIVIS renforcé afin d'accompagner les jeunes du canton, celles ci se tiendront les 1er et 3ème lundis de chaque mois de 9 h à 12 h.

Rappel des missions : L'antenne Nord de la Mission Locale de Touraine accueille, informe et oriente. Elle a pour objectif d'aider les jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application.

Elle contribue en relation, notamment avec la Ville de Fondettes, Pôle Emploi, les organismes de formation, les employeurs, les syndicats et les associations, à impulser des réponses appropriées aux problèmes d'insertion, de formation et d'emploi qui se posent localement.

La Mission Locale intervient également dans les domaines du logement (mise en relation avec des associations ou organismes facilitant l'accès au logement), des démarches administratives, des aides financières (en rapport avec l'insertion professionnelle et sociale), de la santé (mise en relation avec les réseaux médicaux) et de l'accès à la culture et l'aide au départ en vacances.

Rappel de la cotisation annuelle de la collectivité : La commune de Fondettes adhère à l'association Mission Locale de Touraine, elle verse à ce titre une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale de ladite association. Le montant de cette cotisation inchangé est établi sur la base forfaitaire de 0,63 euros par habitant (AG du 9 juillet 2007).

Madame TOMAS présente le rôle des Missions locales puis explique et précise la place de la Mission Locale de Touraine à Fondettes :

« Les Missions Locales vont fêter leur trentième anniversaire.

Structures associatives issues de l'Education Populaire, elles conservent ce courant d'idées qui en France milite pour une diffusion de la connaissance au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient.

Les Missions Locales sont aujourd'hui présentes sur l'ensemble du territoire national et sont reconnues comme exerçant une mission de service public de proximité pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, confiée par l'Etat et les Collectivités Territoriales, chacun dans son champ de compétence.

Depuis bientôt trente ans, les missions locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes de 16 à 25 ans qui consiste à traiter l'ensemble des difficultés liées à l'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

La loi de programmation de cohésion sociale de 2005 a instauré « un droit à l'accompagnement pour l'accès à la vie professionnelle ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, en difficulté pour trouver un emploi et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle.

A cet effet, le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale a été mis en place (CIVIS).

Ce dispositif vise à accompagner les jeunes de 16/25 en difficulté d'insertion professionnelle vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois).

Ce dispositif se décline en deux volets :

- le CIVIS de droit commun, ouvert aux jeunes ayant poursuivi une scolarité jusqu'à un niveau BAC+2 non validé,
- le CIVIS RENFORCE, pour les jeunes sortis de scolarité sans CAP ni BEP ou en troisième ou terminale, soit des jeunes sans qualification.

Le contrat CIVIS mentionne les actions proposées pour la réalisation du projet d'insertion professionnelle. Il précise l'obligation faite au jeune de participer à ces actions.

Les 471 missions locales de l'hexagone (dont 36 permanences d'accueil d'information et d'orientation) permettent chaque année à plus d'1,2 millions de jeunes d'être accompagnés et de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Leurs actions font l'objet d'un financement public partagé : 46 % collectivités locales, 40 % Etat, le reste par le FSE et des organismes publics et privés.

(Etat 39,4 %, Régions : 18,7 %, Départements ; 5,5 %, Communes : 22,6 %, Fond Social Européen FSE : 7,7 % , autres organismes publics et privés : 6,1 %).

Le coût global moyen par jeune accompagné est de 478 €.

Sur notre département, la Mission Locale de Touraine se décompose en 4 Antennes (Centre, Sud, Nord, Est), auxquelles s'ajoute une structure à part entière dite « Equipe CIVIS Renforcé ». Fondettes et le canton de Luynes font partie de l'antenne Nord. L'intervention de la Mission Locale se répartit sur l'ensemble du bassin d'emploi de Tours soit sur 86 communes. Sur notre département, environ 60 conseillers et administratifs assurent l'ensemble des missions.

En 2009, il y avait 21 lieux d'accueil offrant une présence équilibrée sur le territoire.

5 500 jeunes ont été suivis en 2009, auxquels s'ajoute les 1ers accueils (2816 jeunes) venant s'informer et ayant l'autonomie nécessaire pour entamer pour la plupart eux-mêmes des démarches après quelques entretiens.

Concernant Fondettes, la première convention avec la municipalité et la mission locale a été signée en 1997. Dans ce cadre, une conseillère de la Mission Locale assure des permanences les deuxième et quatrième jeudi du mois de 14H à 17H sur la commune. Elle reçoit des jeunes fondettois ainsi que quelques jeunes du canton.

Pour information, en 2009, 84 jeunes fondettois ont été en contact avec la conseillère de la mission locale lors de ses permanences (61 en 2008). Ils ont bénéficié au total de 245 entretiens individuels.

Depuis le 15 avril 2009, en vertu d'un accord tacite avec l'équipe CIVIS RENFORCE et afin de répondre aux besoins, il a été proposé à la Mission Locale d'ouvrir nos locaux pour qu'une conseillère de l'Equipe CIVIS RENFORCE puisse recevoir sur rendez-vous les jeunes de la commune de Fondettes suivis en CIVIS RENFORCE. En effet, le bilan 2009 avait fait apparaître une large augmentation des premiers accueils par rapport à 2008.

D'Avril à novembre, hors les mois de juillet et d'aout pendant lesquels aucune permanence n'est effectuée, 44 jeunes fondettois en CIVIS RENFORCE ont ainsi été reçus.

Or, le CIVIS RENFORCE n'est pas à ce jour mentionné dans la convention. Le CIVIS RENFORCE est un CIVIS +, c'est-à-dire que ce contrat d'insertion dans la vie sociale impose un accompagnement hebdomadaire personnalisé au cours des trois premiers mois suivant la signature du contrat.

C'est pourquoi la Municipalité et la Mission Locale de Touraine souhaitent augmenter par convention le nombre de permanences dans le cadre du CIVIS RENFORCE afin d'accompagner les jeunes de Fondettes et du Canton. Celles ci se tiendront les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 9 H à 12 H ».

Monsieur MASBERNAT remercie Madame TOMAS de sa présentation des Missions locales.

**Le Conseil municipal,**

**Vu l'avis favorable de la Commission politique sociale de la Ville réunie le 2 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Madame TOMAS,**

**Considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre des actions d'insertion sociale et professionnelle en faveur des jeunes demandeurs d'emploi de la commune,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'adopter la convention de partenariat avec l'association « Mission locale de Touraine », Antenne Nord 17-21 rue de Tourcoing - 37100 TOURS,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2011, renouvelable par reconduction expresse après accord des parties par lettre signée du Maire.**

## **7 Marché à procédure adaptée pour la réalisation des prestations de maintenance à garantie de résultats et de réaménagement, de création et d'extension des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville**

Présentation du rapport : Monsieur Serge MESKO, adjoint chargé de la voirie, des réseaux et des espaces verts

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 29 septembre 2010 en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée suivant les dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics, dans le cadre de la réalisation du programme pluriannuel d'éclairage public. La publicité a fait l'objet d'un affichage sur le site internet de la ville et d'une parution dans trois périodiques.

Cette consultation a pour objet la réalisation des prestations de maintenance à garantie de résultats et de réaménagement, de créations et d'extensions des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville de Fondettes.

Les travaux se décomposent en cinq postes :

- Gestion de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des installations
- Maintenance à garantie de résultats des installations
- Gestion des sinistres, grosses réparations et petites interventions
- Réaménagement et le renouvellement des installations et extensions de réseaux
- Gestion des illuminations festives avec mise à disposition éventuelle de matériel

A titre indicatif, il est prévu que les travaux commencent début janvier 2011. Les travaux font l'objet d'un marché unique conclu pour 6 ans.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 3 novembre 2010, le cabinet Sogreah a été chargé de l'analyse des offres.

Après analyse des offres et négociations, Monsieur le Maire propose de retenir la société ETDE Agence Loire Berry pour un montant total de 753 073,72 € T.T.C., soit :

Poste G1 Energie : 12 593,88 €

Poste G2 Maintenance : 345 081,52 €

Poste G3 Accidents : 53 351,77 €

Poste G4 Réaménagements : 276 854,39 €

Poste G5 Illuminations festives : 65 192,17 €.

Monsieur MESKO indique que la concurrence entre les différentes entreprises candidates a été bénéfique pour le montant final du marché, qui est inférieur à l'évaluation qui avait été faite.

A la demande de Monsieur MASBERNAT, il est précisé que le marché d'éclairage précédent, passé avec la même société, s'élevait à environ 900 000 €.

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code des Marchés publics et notamment l'article 28,**

**Vu la décision du Maire en date du 16 juin 2010 relative au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché d'entretien et d'exploitation du réseau d'éclairage public et feux tricolores avec garantie de résultats avec la société SOGREAH Consultants,**

**Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 29 septembre 2010 en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée dans le cadre de la réalisation du programme pluriannuel d'éclairage public,**

**Vu les propositions présentées par CITELUM, CITEOS, SPIE, ETDE,**

**Vu le rapport d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres du 15 décembre 2010,**

**Vu l'avis favorable de la Commission d'aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 16 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Monsieur MESKO,**

**Considérant que l'offre présentée par ETDE est économiquement la plus avantageuse (au vu des critères de jugement des offres),**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à procédure adaptée pour la réalisation de la maintenance à garantie de résultats et le réaménagement, la création et l'extension des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville, avec la société ETDE, Agence Loire Berry – Les Grands Champs – 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE , pour un montant de 753 073,72 € T.T.C et pour une durée de 6 ans,**

**Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général des exercices 2011 et suivants.**

## **8 Convention de partenariat avec Electricité Réseaux Distribution de France et l'Association Régie Plus pour la rénovation et l'embellissement de postes de distribution publique d'électricité pour l'entretien extérieur des transformateurs d'électricité sur le territoire communal**

Présentation du rapport : Monsieur Serge MESKO

Certains postes de distribution publique d'électricité, propriété de la Ville, font l'objet de dégradations qui sont préjudiciables à l'environnement. La Municipalité souhaite développer des actions d'embellissement et contribuer à une meilleure intégration paysagère d'un certain nombre de postes de distribution d'électricité tout en encourageant l'insertion professionnelle.

Le partenariat proposé a pour objet de déterminer les conditions de collaboration entre la Ville de Fondettes, ERDF (direction Touraine) et l'Association Régie Plus, pour la réhabilitation et l'embellissement de postes de distribution publique d'électricité sur le territoire de Fondettes.

L'association Régie Plus dont l'objet réside dans la lutte contre l'exclusion et la précarité, œuvre en favorisant notamment l'accès à l'emploi de personnes qui en sont actuellement exclues. L'embellissement comporte la peinture des postes et la réalisation de fresques.

Le principe de ce partenariat est de faire intervenir en complémentarité :

- des équipes de salariés mis à disposition par l'association Régie Plus dans le cadre de contrats de retour à l'emploi subventionnés par l'Etat et les Collectivités Territoriales,
- des moyens financiers apportés par le Ville de Fondettes et ERDF,
- des moyens humains et techniques de la ville de Fondettes et d'ERDF pour l'autorisation, la mise en œuvre et le contrôle des travaux.

L'ensemble des actions sera coordonné par ERDF sur les bases d'un planning d'intervention pré-établi de façon à garantir aux parties la meilleure efficacité possible.

Les engagements :

- La ville de Fondettes s'engage à hauteur de 25 % du coût maximal estimatif, soit pour un montant situé entre 125 € et 500 € par poste suivant les travaux et les fresques à réaliser.
- ERDF s'engage à mettre à disposition de Régie Plus un encadrement coordinateur et à participer à hauteur de 75 % du coût estimatif dans une fourchette de 375 € à 1 500 € par poste.
- Régie Plus prend en charge l'assurance et s'engage à réaliser les travaux avec comme objectif la bonne qualité de la prestation dans un souci de sécurité des personnes et des biens et, s'engage à respecter les normes de traitement des déchets spécifiques (récipients contenant de la peinture, pinces, gants et autres textiles, déchets verts, etc.).

Monsieur MESKO indique qu'il a été proposé en commission d'embellir en premier lieu les postes situés au « Moulin des Roches » et à côté de la société RBA aux « Deux Croix ».

Madame BOUIJOUX demande si la Ville est associée au choix des motifs.

Monsieur MESKO répond que la Ville est associée au choix des motifs. En effet, il est prévu dans le contrat que le choix final des fresques sera réalisé par la Ville. Par ailleurs, il explique que la Ville peut choisir des thèmes qui peuvent se décliner en fonction de la localisation des postes (paysager, culturel, etc...).

**Le Conseil municipal,**

**Vu l'avis favorable de la Commission d'aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 16 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Monsieur MESKO,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'adopter la convention de partenariat d'une durée de 3 ans entre la Ville de Fondettes, Electricité Réseaux Distribution de France, Tour Winterthur – 92 085 La Défense, et l'Association Régie plus, 152 avenue de Grammont – 37 000 Tours, pour la rénovation et l'embellissement de postes de distribution publique d'électricité, dans les conditions reprises dans l'exposé,**

**Précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2011.**

## **9 Convention de mise en servitude du chemin rural n° 145 pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'extension du réseau basse tension avenue du Général de Gaulle**

Présentation du rapport : Madame Sabine LECONTE, adjointe chargée de l'urbanisme et des logements sociaux

Dans le cadre de travaux d'extension du réseau basse tension avenue du Général de Gaulle, destinés à alimenter les installations de pompage des ouvrages du boulevard périphérique, le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) propose l'établissement d'une convention de mise en servitude souterraine du chemin rural n° 145.

Les ouvrages dont l'exploitation est confiée à Electricité Réseau Distribution France, seront construits sur une bande de 1 mètre de large et sur une longueur de 57 mètres environ, tout élément étant situé à au moins 1 mètre de profondeur de la surface après travaux.

La commune conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice de la servitude ainsi constituée. Toutefois, elle s'engage à garantir en permanence le libre accès des agents du SIEIL et d'ERDF ou des entrepreneurs dûment accrédités par eux, en vue de la construction, surveillance, entretien et réparation des ouvrages ainsi établis.

La présente convention prendra effet à la date de sa signature par les parties et est conclue pour la durée des ouvrages et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant sur une emprise moindre.

La servitude est consentie au SIEIL moyennant une indemnité de un euro symbolique. Elle fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL.

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1,**

**Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 16 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Madame LECONTE,**

**Considérant qu'il convient déterminer les conditions de la servitude consentie au SIEIL pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'adopter la convention de mise en servitude du chemin rural n° 145 avec le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'extension du réseau basse tension avenue du Général de Gaulle,**

**Précise que la présente constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL,**

**Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.**

## **10 Acquisition des parcelles BT n° 556, 568, 569 et 571 situées au lieudit « Vallières » pour l'élargissement de la rue de Bel Air**

Présentation du rapport : Madame Sabine LECONTE

Dans le cadre de l'élargissement de la rue de Bel Air, la Commune souhaite se porter acquéreur des parcelles cadastrées section BT sous les numéros 566, 568, 569 et 571 situées au lieudit Vallières.

Le propriétaire a donné son accord le 21 juin 2010 pour céder à la Commune ces parcelles d'une superficie respective de 46 m<sup>2</sup>, 16 m<sup>2</sup>, 20 m<sup>2</sup> et 10 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 1,219 € le m<sup>2</sup>, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Ville.

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2241-1,**

**Vu la promesse de cession du propriétaire en date du 21 juin 2010,**

**Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 8 juin 2010,**

**Entendu l'exposé de Madame LECONTE,**

**Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ces terrains pour élargir la rue de Bel-Air,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide l'acquisition des parcelles, sises au lieu-dit « Vallières », cadastrées section BT sous les numéros 566, 568, 569 et 571, d'une superficie totale de 92 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1,219 € le m<sup>2</sup>,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant,**

**Précise que :**

- la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la commune,**
- cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,**
- les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.**

## **11 Acquisition de la parcelle YE n° 23 située au lieudit « Les Perruches » pour l'élargissement de la rue des Roulets**

Présentation du rapport : Madame Sabine LECONTE

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Roulets, la commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section YE sous le numéro 23 située au lieudit « Les Perruches », d'une superficie de 520 m<sup>2</sup>.

Le propriétaire a donné son accord le 30 novembre 2010, moyennant un prix de 1,219 € le m<sup>2</sup>, les frais d'acte notarié étant à la charge de la ville.

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2241-1,**

**Vu la promesse de cession du propriétaire en date du 30 novembre 2010,**

**Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 2 novembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Madame LECONTE,**

**Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ce terrain pour élargir la rue des Roulets,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide l'acquisition de la parcelle, sise au lieu-dit « Les Perruches », cadastrée section YE sous le numéro 23, d'une superficie de 520 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1,219 € le m<sup>2</sup>,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant,**

**Précise que :**

- la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la commune,**
- cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,**
- les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.**

## **12 Contrat avec la Mutuelle « Intériale » concernant la garantie collective prévoyance des agents du personnel communal**

Présentation du rapport : Monsieur Gérard GARRIDO, Maire

Une partie du personnel municipal a choisi de souscrire auprès de la mutuelle "INTERIALE MUTUELLE" un contrat de garantie prévoyance pour le maintien du salaire en cas d'incapacité temporaire de travail.

Chaque souscripteur opte pour la garantie maintien de salaire et a la possibilité d'assurer de manière facultative ses primes.

Ces deux garanties sont gérées en contrat « collectif » ce qui permet au personnel de bénéficier d'une couverture mutuelle à un coût préférentiel par rapport à l'adhésion individuelle.

Le contrat a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre du contrat groupe et notamment de déterminer la gestion des cotisations prélevées directement sur les salaires.

Il faut préciser que ce contrat collectif n'a aucune incidence financière pour la collectivité.

**Le Conseil municipal,**

**Entendu l'exposé de Monsieur GARRIDO,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat collectif pour les garanties prévoyance en matière de maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire de travail du personnel communal ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces pouvant s'y rapporter, avec la mutuelle « INTERIALE MUTUELLE », ayant son siège social BP 60501 – 75 421 PARIS CEDEX 9 et son agence locale 13 bis rue du Petit Pré – 37 000 TOURS,**

**Précise que la convention est conclue à compter du 1er janvier 2011 pour une durée d'un an, et est reconduite annuellement par renouvellement tacite.**

## **13 Règlement de formation du personnel communal**

Présentation du rapport : Monsieur Gérard GARRIDO

Le statut général de la fonction publique ouvre un droit à la formation professionnelle pour tous les fonctionnaires. Ce droit est également une obligation, et à ce titre, il a permis des avancées majeures dans la fonction publique territoriale (promotion sociale par les préparations aux concours et examens professionnels, formation continue...).

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modernise et consolide les dispositions relatives à la formation des agents territoriaux, dont la principale innovation concerne le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Il s'agit d'une nouvelle conception de la formation professionnelle, dorénavant articulée autour des formations obligatoires et des formations négociées, ainsi que d'un nouveau droit individuel à la formation professionnelle.

Le règlement de formation du personnel communal explicite les différents textes de loi relatifs à la formation et apporte des réponses légales qui peuvent ensuite être déclinées au sein de notre collectivité.

L'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement des services municipaux. La formation est donc subordonnée aux nécessités de services, aux orientations du Plan de Formation ainsi qu'aux disponibilités budgétaires.

La formation répond à de multiples objectifs :

- Elle doit satisfaire aux besoins des services et des agents qui entendent à la fois consolider les compétences existantes et en acquérir de nouvelles, afin de s'adapter à l'évolution des réglementations, des technologies, de la nature des missions qui leur sont confiées.
- Elle aide les agents dans leur parcours professionnel, et facilite la préparation aux concours ou examens professionnels et l'obtention de diplômes, notamment par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience.

En outre, elle favorise la mobilité interne en accompagnant les mouvements individuels.

- La politique de formation doit concilier les priorités de formations collectives développées par la collectivité et l'individualisation des formations induite par la loi de 2007 et l'institution du Droit individuel à la formation.

**Le Conseil municipal,**

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22,**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

**Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,**

**Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire réuni le 10 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Monsieur GARRIDO,**

**Considérant qu'il convient d'organiser la formation du personnel communal en conformité avec la réglementation en vigueur,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'adopter le règlement de la formation du personnel communal qui prendra effet dès l'accomplissement des formalités administratives.**

## **14 Rapport d'activité 2009 du concessionnaire du service public de distribution de gaz naturel**

Présentation du rapport : Monsieur Serge MESKO

Monsieur MESKO présente le rapport d'activité à l'aide d'un diaporama (document joint en annexe).

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de Fondettes est régie par un contrat de concession exécutoire en 1999, pour 30 ans, confié à Gaz réseau Distribution France (GrDF). Le compte-rendu d'activités 2009 transmis par GrDF détaille les événements essentiels de la vie de la concession.

Suivant les dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante.

Les différents rapports de délégation de service public transmis à l'autorité délégante ont pour objet d'assurer la transparence de l'action municipale et l'information de la population. Ils répondent à un souci d'amélioration du service public, particulièrement lorsque sa gestion est déléguée.

Quelques chiffres :

Redevance de fonctionnement : 5 204,10 €

<b>Evolution de la clientèle et patrimoine</b>		
	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Nombre de clients	1454	1461
Energie acheminée (MWh)	46414	42853
Recettes acheminement (Milliers €)	443	437
Longueur du réseau en polyéthylène (m)	49672	49906
Longueur du réseau en acier (m)	9870	9870

En 2009, GrDF a investi 4962 k€ sur le territoire de Touraine pour la modernisation et le développement des ouvrages de distribution du gaz naturel. Les équipes de GrDF surveillent périodiquement l'étanchéité des réseaux. Le réseau moyenne pression est surveillé à minima tous les 4 ans et le réseau basse pression tous les ans. 555 km de réseau ont été visités en 2009 sur le territoire de Touraine.

Un exemplaire du rapport sur le service public de distribution de gaz naturel est consultable par l'ensemble des élus sur le site intranet de la collectivité, la version papier est mise à disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent, aux jours et heures d'ouvertures de la mairie, au service du conseil municipal.

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-3 et L.1411-13,**

**Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 16 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Monsieur MESKO,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Prend acte du compte-rendu annuel de concession de GrDF, Gaz Réseau Distribution France, pour l'exercice 2009,**

**Dit que le public sera avisé de la mise à disposition dudit rapport à la Mairie de Fondettes, par affichage de la présente délibération pendant au moins un mois.**

## **15 Rapport d'activité 2009 du syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire**

Présentation du rapport : Monsieur Serge MESKO

La ville de Fondettes adhère directement au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (S.I.E.I.L.) pour la compétence électricité depuis le 11 février 2008.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le rapport d'activité 2009 adressé par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale relatif au service public de l'électricité.

### **Rappel des missions du SIEIL**

Extension, renforcement, effacement des réseaux. Maîtrise de la demande d'énergie. Aide apportée aux foyers en difficultés.

Monsieur MESKO détaille les activités 2009 du SIEIL (document joint en annexe).

## **Subventions du SIEIL**

Travaux de mise en sécurité et/ou de modernisation ou travaux neufs sur domaine public :

- 70 % du montant HT des travaux réalisés avec audit, pris en charge par le SIEIL et 30 % à charge de la commune, dans la limite de 5 000 € HT de travaux pour les réalisations respectant le cahier des charges type (maximum 3 500 € par an)
- ou 30 % du montant HT des travaux réalisés si le matériel est conforme aux prescriptions du syndicat ; au delà de 5 000 € la meilleure solution est retenue pour la commune.
- 20 % du montant HT des travaux réalisés en l'absence d'audit.
- 20 % du montant HT pour les projets de mise en lumière du patrimoine (maxi. 3 000 €).

En 2009, le SIEIL a traité 150 dossiers de subventions éclairage public pour un montant total de 766 265 € HT, dont 7 dossiers de mise en lumière du patrimoine pour 12 503 € HT.

Représentants de Fondettes au sein du S.I.E.I.L. : Messieurs Serge MESKO, Bernard MORAT, Philippe FROT (titulaires) et Mesdames Luce TROUBAT, Nathalie BOUIJOUX, Monsieur Luc BOURRY (suppléants).

Un exemplaire du rapport 2009 du SIEIL est mis à la disposition de l'ensemble des élus pour consultation sur le site intranet de la collectivité, la version papier est consultable par les conseillers municipaux qui le souhaitent aux jours et heures d'ouverture de la mairie, au service du conseil municipal.

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-3 et L1411-13,**

**Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 16 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Monsieur MESKO,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Prend acte du rapport annuel d'activité de l'exercice 2009 du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire,**

**Dit que le public sera avisé de la mise à disposition dudit rapport à la Mairie de Fondettes, par affichage de la présente délibération pendant au moins un mois.**

## **16 Adhésion des communes de Beaumont-La-Ronce, Cigogne, Rivarennnes et Villebourg au Syndicat Intercommunal Cavités 37**

Présentation du rapport : Monsieur Gérard GARRIDO

Par courrier en date du 2 décembre 2010, le président du Syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire (Syndicat Intercommunal Cavités 37) vient de faire savoir à la Commune que le comité syndical a accepté l'adhésion des communes de Beaumont-La-Ronce, Cigogne, Rivarennnes et Villebourg.

Conformément à l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, les communes adhérentes sont appelées à donner leur avis sur ces adhésions après notification de la décision.

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18,**

**Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 25 novembre 2010 acceptant l'adhésion des communes de Beaumont-La-Ronce, Cigogne, Rivarennnes et Villebourg,**

**Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 16 décembre 2010,**

**Entendu l'exposé de Monsieur GARRIDO,**

**Considérant que rien ne s'oppose à l'adhésion de ces quatre communes au Syndicat Intercommunal Cavités 37,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de Beaumont-La-Ronce, Cigogne, Rivarennnes et Villebourg au Syndicat Intercommunal Cavités 37.**

## **17 Informations sur les activités de la communauté d'agglomération Tour(s)plus**

Présentation du rapport : Monsieur Gérard GARRIDO

### **Conseil communautaire du 25 novembre 2010**

**Habitat - Arrêt du 2ème programme local de l'habitat 2011-2016 de l'agglomération de Tours**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, a arrêté le projet de deuxième programme local de l'habitat (P.L.H.) de Tour(s)plus et a lancé la procédure de concertation en adressant pour avis ce projet de P.L.H. aux communes membres et au Syndicat mixte de l'agglomération Tourangelle porteur du Scot, qui disposent d'un délai de 2 mois pour se prononcer. (A Fondettes une commission générale a été programmée le 12 janvier 2011).

Le Conseil communautaire a indiqué qu'à l'issue des délibérations des communes et du Syndicat mixte de l'agglomération Tourangelle, le Conseil communautaire délibérera à nouveau et transmettra le projet de PLH au Préfet d'Indre-et-Loire pour saisine du Comité régional de l'Habitat qui a deux mois pour se prononcer.

Enfin, le Conseil communautaire a précisé qu'à l'issue de l'avis du représentant de l'Etat, Tours(s)plus délibérera pour adopter définitivement le P.L.H..

Monsieur PASQUIER demande à obtenir un exemplaire du projet de deuxième P.L.H..

Il est précisé que le document est consultable au service urbanisme et qu'un exemplaire de synthèse du projet de deuxième PLH sera envoyé à chacun des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 heures cinquante-cinq minutes.

Fait à Fondettes, le 27 décembre 2010

Les Secrétaires de séance,

Le Maire,

Yves GIRARD

Gérard GARRIDO

Nicole BELLANGER

# La Distribution publique de gaz naturel

en 2009



FONDETTES



## Les chiffres clés de la concession

**59 776** mètres  
de réseau de distribution  
de gaz naturel

**16** ans  
d'âge moyen du réseau

**2 824 k€** de valeur  
nette du patrimoine concédé

**5 204,10 €** de  
redevance de concession R1

**462** clients gaz naturel



## Les ouvrages de votre concession au 31/12/2009

Ouvrages concédés (longueur en mètres)	2009	2008
Canalisations basse pression <sup>1</sup>	-	-
Canalisations moyenne pression <sup>2</sup>	59 776	59 542
<b>Longueur totale</b>	<b>59 776</b>	<b>59 542</b>
Postes de détente réseau (nombre)	2	2

1 Les réseaux de distribution basse pression sont exploités entre 17 et 25 mbar pour du gaz naturel de type H.

2 Les réseaux de distribution moyenne pression sont exploités principalement à une pression de 4 bar.

## Inventaire des réseaux par matière

Ouvrages concédés (longueur en mètres)	2009	2008
Polyéthylène (PE)	49 906	49 672
Acier	9 870	9 870
Autres matériaux	-	-

## Les investissements 2009 sur votre concession

En 2009, GrDF a investi 44 763 euros sur le territoire de la concession de Fondettes.

Maille concession (en euros HT)	2009
Développement des réseaux	29 444
Modernisation des ouvrages	15 319

## Le suivi des travaux de tiers en 2009 sur votre concession

DR - DICT sur la concession	2009
Nombre de DR reçues et traitées	12
Nombre de DICT reçues et traitées	69

## Les appels de tiers en 2009 sur votre concession

Les appels de tiers reçus en 2009 au centre d'appel dépannage et concernant le territoire de votre concession sont classés de la manière suivante :

- **Intervention de Sécurité gaz** : comprenant les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
- **Dépannage** : comprenant les manques de gaz et autres dépannages.

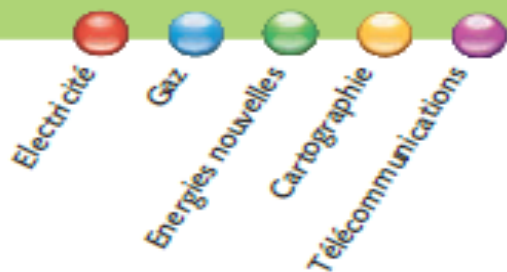
Appels de tiers (clients, pompiers, mairies...)	2009
Nombre total d'appels	20
Pour Intervention de Sécurité gaz	11
dont appels pour fuite ou odeur de gaz	4
dont appels pour incendie ou explosion	1
dont appels pour autres motifs de sécurité	6
Pour Dépannage	9
dont appels pour manque de gaz	6
dont appels pour autres dépannages	3

# Rapport d'activité

2009



du Syndicat  
intercommunal  
d'énergie  
d'Indre-et-Loire



## **L'extension des réseaux**

### **Le renforcement des réseaux**

L'année 2009 a mis en évidence le nombre croissant d'installations de pompes à chaleur monophasées provoquant sur les réseaux des perturbations importantes.

### **L'effacement des réseaux**

Effacement réseaux : subvention 70 % SIEIL

Effacement réseaux télécom : absence de subvention actuellement – objectif du SIEIL : subventionner l'effacement réseaux télécom

### **La maîtrise de la demande de l'énergie**

Le syndicat participe au financement de l'Agence locale de l'énergie .

En 2009, la participation du SIEIL dans son financement s'élève à 60 000 €, soit 21,5 % du montant total du budget de l'ALE.

**Aides éclairage public représentent 30 % du montant des travaux HT si le matériel est conforme aux prescriptions du Syndicat**

**Pour les projets de mise en lumière du patrimoine, le SIEIL accorde une aide de 20% et écrêtée à 3 000 € sur le montant HT des travaux réalisés.**